

## ARRETE MUNICIPAL n°23-2026

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale N°14 route de Boude - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 17/02/2026, de la Mairie de Vinezac – 1 place Denis Tendil – 07110 VINEZAC

## ARRETE

**Article 1 :**

Afin de permettre à la Mairie de Vinezac de réaliser des travaux d'abattage d'un arbre menaçant de tomber sur la voie publique et de sécuriser la circulation les usagers ainsi que les agents communaux sur place- route de Boude - 07110 VINEZAC - Voie communale N°14 - Commune de Vinezac (Ardèche).

### Route de Boude LA CIRCULATION SERA INTERDITE

MERCREDI 18 FEVRIER 2026

**Article 2 :**

La Mairie de Vinezac se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

**Article 3 :**

La Mairie de Vinezac est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

**Article 4 :**

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière

